

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport financier 2015 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport financier 2015 se présente en cinq parties :

- la présentation des comptes de l'année écoulée ;
- l'évolution de la situation financière entre 2010 et 2015 ;
- une analyse synthétique du bilan comptable ;
- un bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2015 ;
- le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2015.

Les comptes montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2015, un résultat cumulé de 42,43 M€, contre 22,12 M€ à fin 2014. En valeur relative, ce fonds de roulement représente 12 jours de dépenses réelles.

L'analyse financière démontre que les marges de manœuvre dégagées depuis 2005 ont positionné favorablement la collectivité au moment de la montée en puissance de ses investissements à partir de 2012. L'exercice 2015 témoigne d'une transition qui s'opère dans les équilibres budgétaires de la Région. Cette transition est caractérisée par :

- une diminution des dépenses d'investissement (-61 M€, soit -11,5 %), après le pic de financement de Bretagne à grande vitesse enregistré en 2014 ;
- la baisse des dépenses de fonctionnement courant (-6 M€, soit -0,6 %), conformément à l'objectif fixé lors des orientations budgétaires pour 2015 ;
- des recettes de fonctionnement en recul pour la deuxième année consécutive (-13 M€, soit -1,3 %), du fait de la contribution de la Région à l'effort de redressement des comptes publics (-21 M€) ;
- un recours important à l'emprunt pour le financement des investissements, ce qui fait progresser de manière significative l'encours de dette (835 M€ vs 653 M€) ;
- des indicateurs de solvabilité toujours satisfaisants, bien qu'en hausse.

L'analyse du bilan comptable illustre par sa présentation pédagogique la démarche de qualité comptable dans laquelle s'est engagée la collectivité.

Le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2015 et le compte rendu des opérations d'emprunts et de gestion de la dette de l'exercice 2015 sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations accordées.

Enfin, dans le cadre de la démarche performance engagée par le Conseil régional depuis 2004, un rapport d'analyse par programme est présenté au même moment que le rapport financier pour la huitième année consécutive (voir l'avis du CESER présenté lors de cette même session).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que le Conseil régional a poursuivi en 2015 ses efforts d'investissement et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en assurant une gestion de la dette prudente quant aux dispositifs retenus pour les nouveaux emprunts, et dynamique dans la gestion de l'encours.

Il est important de noter que, pour la première fois, les dépenses d'investissement diminuent, ceci principalement du fait du pic du financement de Bretagne à grande vitesse atteint en 2014, et aussi en raison d'un taux de réalisation revenu à 83,7 % contre 91 % en 2014.

Le CESER souligne que le Conseil régional a par ailleurs réduit pour la première fois le poids de ses dépenses de fonctionnement (-0,4 %, mais -2 % après retraitement des effets de périmètre pour un objectif de -0,75 %). Les seules dépenses de fonctionnement courant affichent un recul de 0,8 % (-6 M€). Un taux de réalisation en retrait (93,7 % contre 96,5 % en 2014), la réforme des aides aux employeurs d'apprentis, des dépenses de personnel contenues (+1,1 %) avec un effectif stabilisé intégrant l'impact réglementaire du glissement vieillesse technicité (+1,6 %) et des autres mesures nationales, ont contribué à cette réalisation.

Cet effort doit être relativisé, le CESER relevant que sa portée représente moins de la moitié de la diminution des recettes constatée à hauteur de 13 M€. A ce titre, le Conseil régional a enregistré un nouveau recul des dotations de l'État pour presque 21 M€ (avec une dotation globale de fonctionnement s'élevant à 209 M€, contre 230 M€ en 2014).

De ce fait, et avec la progression de l'ordre de 15 % de l'annuité de la dette (48 M€), le CESER relève la baisse de 10,6 % de l'épargne nette (198 M€ vs 221 M€). A ce niveau, elle permet encore d'autofinancer 42 % des investissements et de limiter le recours à l'emprunt à 230 M€, montant nettement inférieur à l'autorisation initiale (313 M€).

Fin 2015, l'encours de la dette atteint 835 M€, contre 653 M€ en 2014 et 434 M€ en 2013. Cette évolution était toutefois programmée au gré des grands travaux entrepris en Bretagne.

Le CESER n'émet pas de remarque particulière concernant l'affectation prévue du résultat de 2015 (77,11 M€) au besoin de financement (34,68 M€). L'affectation du solde de 42,43 M€ sera décidée par le Conseil régional.

Enfin, le CESER relève que la solvabilité de la Région, certes moins confortable mais ceci sans surprise, reste satisfaisante au vu des indicateurs, dont la capacité de désendettement (3,4 ans, contre 2,5 ans précédemment, pour une moyenne des Régions de 4,4 ans en 2014).

- Concernant le bilan 2015

Le total du bilan 2015 s'élève à 4 088 M€, en augmentation de 277 M€ par rapport à 2014 (+7,3 %). Comme précédemment, les principales variations reflètent les investissements réalisés à l'actif (dont 98 % sont représentés par les immobilisations) et leur financement au passif (où l'on retrouve la progression des emprunts à long et moyen termes, de 653 M€ à 835 M€). Le CESER souligne la solidité de la structure financière, avec une part des capitaux propres représentant 79 % du total bilan (3 221 M€/4 088 M€). Dans le détail, le CESER relève à nouveau le poids relativement important des provisions pour créances compromises qui représente 12 % du total (5,3 M€ /43,9 M€).

- Concernant le bilan de la gestion pluriannuelle

Le taux des crédits affectés aux autorisations de programme revient à 39,3 % après 51,4 % en 2014, reflétant

l'impact du projet de développement du port de Brest et de la gestion des fonds européens faisant l'objet d'autorisations pluriannuelles.

De même, le taux d'affectation des autorisations d'engagement revient de 94,8 % à 86,6 % sous l'effet des crédits liés aux fonds européens, et après un exercice 2014 marqué par le niveau exceptionnel de la convention TER.

Le CESER relève avec satisfaction que les niveaux d'autorisations rapportés aux montants des crédits mandatés en 2015 restent très proches des ratios enregistrés en 2014.

- Concernant le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette

Face à la conjoncture financière très compliquée de 2015, le Conseil régional a poursuivi sa politique de gestion : 230 M€ mobilisés répartis entre les tirages sur les enveloppes ouvertes par la Caisse des dépôts (30 M€) et la Banque européenne d'investissements (110 M€), quatre émissions obligataires réalisées entre mars et septembre pour 80 M€ et un recours aux prêts bancaires classiques pour 10 M€. Tous financements confondus, le CESER se félicite que la Région ait obtenu une marge moyenne pondérée de 0,34 % sur l'indice Euribor 3 mois, contre 0,9 % en moyenne pour les autres collectivités pour des durées de 15 ou 20 ans.

En ce qui concerne l'encours de crédit, deux prêts pour 70 M€ ont été arbitrés de variable en fixe dans de bonnes conditions de taux. Au niveau du court terme, l'évolution de la trésorerie et un marché qui offre ponctuellement des taux d'intérêts négatifs, ont amené logiquement la collectivité à abandonner la recherche d'une trésorerie zéro. Une émission de billets de trésorerie à hauteur de 300 M€ a ainsi été réalisée, complétée par deux lignes de trésorerie pour 70 M€ souscrites auprès des banques. Dans ce contexte très exceptionnel, le CESER constate que la Région a perçu des produits financiers en émettant des billets à taux négatif, avec une marge moyenne de -0,078 %.

Le CESER salue une nouvelle fois la qualité de la gestion assurée au titre des nouveaux emprunts comme de la gestion de la dette. Dans une conjoncture favorable pour les emprunteurs, et alors qu'il doit assumer son pic d'investissement avec les annuités qui en découlent, le Conseil régional s'emploie à sécuriser et alléger le poids de ses charges financières.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Rapport financier 2015

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité